BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1237

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE-SUR-MER

Ventes et cessions

979 485 463 RCS Boulogne-sur-Mer.
SLOUVERTURES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : Chemin des Pauvres, Zone Industrielle du Valigot-Rue Frédéric Sauvage, 62630 Étaples.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Liste des sociétés ayant participé aux opérations: -SLACADEMY, SAS au capital de 5000 €uros, dont le siège social se situe rue Frédéric Sauvage, ZI du Valigot 62630 Etaples, immatriculée au Rcs Boulonne sur Mer sous le n° 931 463 475: société absorbante et -SLOUVERTURES, SAS au capital de 1000 €uros, dont le siège social se situe rue Frédéric Sauvage - ZI du Valigot (62630) Etaples, immatriculée au Rcs Boulogne sur Mer sous le n° 979 485 463: société absorbée Actif évalué à 444 550 €uros Passif pris en charge: 1 393 377 €uros Actif net apporté (-948 827 €uros) La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenue par la même société mère, la société SL HOME & SOURCING, SAS immatriculée au Rcs Boulogne sur Mer sous le n° 822 947 891, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante aucun rapport d'échange n'a été déterminé. D'un point de vue comptable et fiscal la fusion prendrait effet rétroactivement au 01/10/2025 . Acte sous seing privé en date du 12/03/2026 Date de dépôt au Rcs Boulogne sur Mer pour les sociétés absorbante et absorbée: 16/03/2026 Les créanciers de la société absorbante , ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-15 et R.236-11 du code de commerce , soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce ou le Tribunal des activités économiques compétent.